

*Article 43 du Règlement***LES DROITS DE LA PERSONNE****AFRIQUE DU SUD—LA LIBÉRATION DES PRISONNIERS CONTRE QUI AUCUNE ACCUSATION N'A ÉTÉ PORTÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, je prends la parole pour soulever une question urgente. Récemment, M. Neil Agget est mort dans la prison où le détenait la police sud-africaine. Son prétendu délit se résumait tout simplement à avoir organisé des travailleurs pour leur faire obtenir des salaires et des conditions de travail convenables. Il était le quarante-sixième à mourir en prison depuis 1963, et l'exemple le plus récent est celui de Steve Biko en 1978. Des centaines de personnes sont actuellement détenues contre lesquelles aucune accusation n'a été portée par la police sud-africaine.

Je propose donc, appuyé par le député de Spadina (M. Heap):

Que le gouvernement somme le gouvernement de l'Afrique du Sud de relâcher immédiatement tous les prisonniers contre qui aucune accusation n'a été portée et qui sont incarcérés en vertu des lois repressives de l'Afrique du Sud.

Madame le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**LE REPORT DE LA JOURNÉE D'OPPOSITION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, étant donné qu'hier les députés de tous les partis à la Chambre ont été victimes d'une nouvelle forme de clôture inventée par le cabinet, je propose, appuyé par le député d'Ontario (M. Fennell):

Que la Chambre réprimande le leader du gouvernement à la Chambre qui a nié à la population canadienne, c'est-à-dire à ses représentants élus au Parlement, l'occasion d'exprimer leur confiance, ou leur manque de confiance, dans le ministre des Finances et son budget.

Des voix: Bravo!

Madame le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉCOMOMIE**ON DEMANDE QUE LES MINISTRES S'EMPLOIENT À OBTENIR LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS DU BUDGET RELATIVES À L'IMMOBILIER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, l'Association canadienne des agents immobiliers a déclaré que le budget décourageait les cessions d'hypothèques, faisant ainsi preuve de discrimination à l'endroit des petits investisseurs canadiens. Il s'ensuivra donc un transfert graduel de la propriété immobilière canadienne en faveur des grandes sociétés

qui disposent de réserves de capitaux, ou des investisseurs étrangers qui peuvent déduire leurs frais d'intérêt de leur revenu imposable dans leur pays. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Huron-Bruce (M. Cardiff):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre d'État pressent le ministre des Finances de présenter d'autres modifications au budget concernant l'immobilier de manière à y intéresser davantage les petits investisseurs canadiens qui pourront y trouver à la fois un investissement et une source de revenus pour la retraite.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES MINES**LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE FORMATION POUR LES JEUNES MINEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, l'Association minière du Canada et de nombreux autres spécialistes ont prédit que d'ici 1985, nous aurions besoin de plusieurs milliers de travailleurs miniers spécialisés pour les grands projets d'exploitation du charbon et des sables bitumineux qui seront entrepris dans l'ouest du Canada. Cependant, les sociétés minières canadiennes licencient actuellement des centaines de jeunes mineurs qui n'ont pas beaucoup d'ancienneté à cause de la dépression économique que nous traversons. Par conséquent, je propose, appuyé par le représentant de Western Arctic (M. Nickerson):

Que le ministre d'État (Mines), en collaboration avec son collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration mette immédiatement en œuvre un programme de formation d'urgence de sorte qu'au lieu de se tourner les pouces, ces jeunes travailleurs aient accès à des cours accélérés de formation spécialisée sous la surveillance de mineurs d'expérience, dans les mines où ils travaillent actuellement et que les prestations d'assurance-chômage qui leur seraient normalement versées servent à financer ces cours de formation.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LE SÉNAT**LA NOMINATION DE FEMMES AU SÉNAT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, je prends la parole pour soulever une question importante aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme le 14 février est le 52^e anniversaire de la nomination de la première femme au Sénat, M^{me} Cairine Wilson, qui y fut nommée le 14 février 1930, et comme seulement 18 autres femmes y ont été nommées depuis, soit 2.7 p. 100 des 702 sénateurs appelés à servir à la Chambre rouge depuis la Confédération, je propose, sûrement appuyé par toutes les femmes députés à la Chambre: